



Ville de CHAMALIERES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2009

Etaient présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, Député-Maire, M. Alain BRESSON, Mme Marie Anne BASSET, M. Bertrand MARTIN, Mme Michelle CLEMENT, M. Rodolphe JONVAUX, Mme Françoise GATTO, M. Jacques AUBRY, Mme Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET, M. Yves COGNAT, Adjoints, Mlle Christiane CREON, M. Michel PROSLIER, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, Mme Michèle CHANELLE, M. Marc BAILLY, Mme Marie José DELAHAYE, Mme Monique COURTADON, M. Jean Louis AUPOIS, Mme Annick PERRIER d'HIER, Mme Françoise TARRIN (à partir du rapport N°3), M. Claude AUBERT, M. Claude BARBIN, M. Marc SCHEIBLING, Mlle Christine ROGER, Mme Odile VAURY, M. Xavier BOUSSET, M. Eric SPINA, M. Laurent LEDIEU, Mme Cécile COLLINET-BRDYS, M. Elie NIASME, Mlle Marion CANALES, Mme Chantal LAVAL.

Absents excusés : Mme Françoise TARRIN (pouvoir à Mme Marie Anne BASSET jusqu'au rapport N° 2), M. Gérard AMBLARD (pouvoir à Mme Chantal LAVAL).

Mlle Marion CANALES ayant été désignée Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 DECEMBRE 2008

Approbation à l'unanimité du procès verbal de la séance du 11 décembre 2008.

NOTE GENERALE D'INFORMATIONS

Monsieur le Député-Maire présente la Note Générale d'Informations consacrée à :

- Le refus du Président de CLERMONT COMMUNAUTE de venir présenter son rapport annuel d'activités devant le Conseil Municipal
- La contribution au Comité BALLADUR pour une meilleure gouvernance au sein des intercommunalités
- La modification à venir au niveau des délégués communautaires
- L'arrêt rendu le 1^{er} février dernier par la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel de RIOM qui a débouté le Président de T2C de son action et a relevé, entre autres, dans ses attendus :
- « *Il est indéniable que la lettre T2C dont les coûts de diffusion ont été supportés par l'entreprise servait les intérêts du candidat BROCHET et trouvait ses raisons d'être dans la compétition que ce dernier menait contre le Député sortant* ».
- l'installation du Conseil Economique et Social Municipal
- Le service Minimum d'accueil lors de la journée de grève du 29 janvier 2009
- Le Plan Local d'Urbanisme. Installation du Comité de pilotage
- l'évolution du patrimoine social de CHAMALIERES : projet de cession de la SEMIC et de l'Office Public d'Habitat de CHAMALIERES
- le renouvellement du contrat pour l'exploitation et l'entretien des Parcovilles

- L'évolution de l'Organisation des Services/accessibilité
- L'environnement : mise en place de la 3^{ème} poubelle et lancement de l'opération CHAM/CHIEN/PROPRE
- Les travaux (toiture de l'Hôtel de Ville, maison des associations, boulevard GAMBETTA et Paul CEZANNE)
- La mise en place de la formation sauvetage secourisme au travail
- La sensibilisation des enfants des écoles à la sécurité routière
- Le Parcours du cœur le 28 mars 2009
- L'agenda des manifestations

CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 : Désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du FOYER DES JEUNES

Désignation de Mme Françoise GATTO et Mme Annick PERRIER d'HIER au Conseil d'Administration du FOYER DES JEUNES.

ACCORD A L'UNANIMITE

ACQUISITIONS - CESSIONS

N° 2 : Rétrocession propriété FONTMAURE

Acceptation du rachat par acte notarié de la propriété FONTMAURE cadastrée AN 578 et des modalités de paiement.

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour signer tout document relatif à cette procédure et désignation de Maître FALLATEUF, Notaire, pour rédiger l'acte de vente.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 3 : Rétrocession propriété 13 rue CHATEAUBRIAND

Acceptation de la vente par l'EPF/SMAF par acte notarié de la propriété cadastrée AC 241 sise 13 rue Chateaubriand à la SCIC HABITAT AUVERGNE et BOURBONNAIS et des modalités de paiement.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 4 : Acquisition propriété 23 avenue des THERMES

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour confier à l'EPF/SMAF le portage administratif et financier de l'acquisition de la propriété 23 avenue des Thermes au prix de 632.000 € conforme à l'estimation de France DOMAINE.

La cession de ce bien par l'EPF/SMAF à l'OPHIS du Puy de Dôme, sur la base du prix d'acquisition déduction faite de l'abattement de 30 % sur le coût foncier, permettra de réaliser 12 à 14 logements sociaux.

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour signer tout document relatif à cette acquisition.

30 VOIX POUR (Mme LAVAL(porteuse du pouvoir de M. AMBLARD et M. SPINA ne prennent pas part au vote)

N° 5 : Acquisition propriété 23 avenue Joseph CLAUSSAT

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour confier à l'EPF/SMAF le portage administratif et financier de l'acquisition de la propriété 23 avenue Joseph CLAUSSAT au prix de 115.000 € conforme à l'estimation de France DOMAINE.

La cession de ce bien par l'EPF/SMAF à l'OPHIS du Puy de Dôme sur la base du prix d'acquisition, déduction faite de l'abattement de 30 % sur le coût foncier, permettra de réaliser 1 logement social.

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour signer tout document relatif à cette acquisition.

32 VOIX POUR (M. SPINA ne prend pas part au vote)

CONTRATS ET CONVENTIONS

N°6 : Convention avec l'Association Agréée Pêche et Protection du Milieu Aquatique « les 4 sources »

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour signer une convention d'une durée de trois ans, avec l'Association Agréée Pêche et Protection du Milieu Aquatique « les 4 sources » pour l'entretien des berges et du fond de la Tiretaine.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°7 : Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale portant sur la mise à disposition d'un technicien en informatique

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme pour la mise à disposition d'un technicien informatique.

Inscription de la dépense au budget communal.

ACCORD A L'UNANIMITE

TRAVAUX ET SERVICES

N°8 : Travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville : avant-projet, plan de financement et demandes de subventions

Approbation sur le principe des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville,
Acceptation du plan de financement suivant pour un total HT de 321.488,29 €

- autofinancement : 159 744,29 €
- dotation globale d'équipement (30%) : 96 446 €
- Conseil général du Puy-de-Dôme (20%) : 65 298 €

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour solliciter des aides de l'Etat au titre de la Dotation Général d'Equipement 2009, du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales, du Conseil Général du Puy-de-Dôme ainsi qu'auprès de toutes autres institutions ou organismes susceptibles d'intervenir au montage financier de l'opération.

ACCORD A L'UNANIMITE

N°9 : Avenant N° 1 au marché de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville

Approbation de l'avenant N°1 au marché de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville pour un montant de 4.129,60 € en sachant que le marché initial d'un montant de 203.957,29 € est porté à 208.086,89 € HT.

ACCORD A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

N°10 : Fonction Publique Territoriale - Transformations et créations de postes

Approbation de diverses dispositions concernant le personnel communal suite à la Commission Administrative Paritaire du 16 décembre 2008 :

- avancements de grade à compter du 1^{er} mars 2009
- promotions internes à compter du 1^{er} mars 2009
- créations et transformations de postes

ACCORD A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS

N° 11 : Subvention exceptionnelle à l'HARMONIE de CHAMALIERES

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 10.000 € destinée au financement d'un déplacement à HYERES LES PALMIERS pour participer au concours national et au renouvellements des tenues.

Imputation de cette dépense au budget de l'année en cours.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 12 : Subvention exceptionnelle à CHAMALIERES MONTFERRAND NATATION

Attribution d'une subvention exceptionnelle à CHAMALIERES MONTFERRAND NATATION de 1.500 €, se répartissant en 500 € pour l'organisation de la manifestation « La Nuit de l'Eau » et 1.000 € pour le 1^{er} Meeting Master.

Imputation de cette dépense au budget de l'année en cours.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 13 : Subvention exceptionnelle aux OLYMPIADES DE LA CHIMIE

Attribution d'une aide de 250 € au Comité National de la Chimie dans le cadre de la manifestation « Les Olympiades de la Chimie ».

Imputation de cette dépense au budget de l'année en cours.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 14 : Subvention exceptionnelle au GOÛT DE VIVRE

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « Le Goût de Vivre » afin de participer à la réalisation d'une fresque au premier étage de la maison de retraite et à l'acquisition d'un téléviseur pour les résidents.

Imputation de cette dépense au budget de l'année en cours.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 15 : Subvention exceptionnelle à l'ASSOCIATION D'AIDE AUX INSUFFISANTS RENAUX DE LA REGION AUVERGNE

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association d'aide aux insuffisants rénaux de la Région Auvergne afin d'aider, informer les patients et promouvoir la prévention et la recherche de l'insuffisance rénale.

Imputation de cette dépense au budget de l'année en cours.

ACCORD A L'UNANIMITE

TARIFS COMMUNAUX

N° 16 : Détermination du prix du M³ d'eau pour 2009

Acception des nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2009, soit :

- ✓ 0,1209 € H.T. / M³ la part communale pour le prix de l'eau
- ✓ 0,2907 € H.T. / M³ la part communale pour le prix de l'assainissement

ACCORD A L'UNANIMITE

AFFAIRES FINANCIERES

N° 17 : Remboursement inscription école municipale de danse

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour le remboursement de la somme de 184 € à une adhérente de l'Ecole Municipale de Danse.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 18 : Prise en charge financière par le budget communal des frais de fourrière

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour régler les frais de prise en charge de fourrière dans le cadre de mesures d'urgence.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 19 : Actualisation des vacations de police

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour fixer à 20 € le taux des vacations funéraires conformément à la nouvelle législation funéraire.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 20 : Gestion de la trésorerie de la Commune - Renouvellement des lignes de trésorerie

Approbation du renouvellement de trois contrats de trésorerie existants sur une ligne de trésorerie auprès du *Crédit Agricole* aux conditions suivantes :

- Montant : 2 250 000 €
- Durée : 12 mois
- Index : T4M
- Marge : 0,90 %
- Commission : 0,025 % soit 562,50 €

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour signer le contrat de souscription de la ligne de trésorerie et à procéder, sans autre délibération, aux opérations de demandes de versement de fonds et à celles de leur remboursement.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 21 : Redevance annuelle de GOLF PARTAGE

Autorisation pour la poursuite des paiements, par voie de commandement, des redevances restant dues par *Golf Partage* et poursuite des propositions en vue de trouver une solution avec la Mairie de CEYRAT.

ACCORD A L'UNANIMITE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2009 et en débat.

QUESTIONS DIVERSES

N° 22: Adhésion de nouvelles communes à l'EPF/SMAF

Approbation de l'adhésion de 7 nouvelles communes à l'EPF/SMAF

ACCORD A L'UNANIMITE

DECISIONS

Approbation des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal.

ACCORD A L'UNANIMITE

QUESTIONS NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Succession Andrée SMICHI - Legs à la Commune

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour accepter un legs à la Commune suite à la succession de Mme Andrée SMICHI

Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour entreprendre les démarches et signer les documents nécessaires à l'exécution de cette disposition.

ACCORD A L'UNANIMITE

Adhésion de la Ville de CHAMALIERES à l'association TGV GRAND CENTRE AUVERGNE

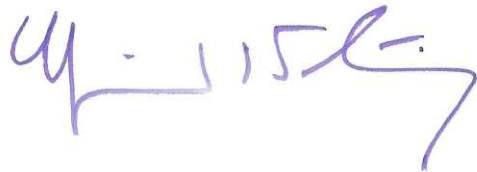
Autorisation donnée à M. le Député-Maire pour adhérer à l'association dénommée *TGV GRAND CENTRE AUVERGNE* en sachant que le montant de la cotisation s'élève à 150 €.

ACCORD A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

FAIT A CHAMALIERES, le 03 *mars* 2009

Louis GISCARD d'ESTAING



Député Maire de CHAMALIERES